



Des information titre de séjour

Par **azeddinemir**, le **28/06/2012 à 18:19**

Bonjour,rnrnEn faite j ai déposé un dossier pour la régularisation vie prive et familiale 10 ans de présence en France à la préfecture de gaité il y a 7 mois ça fait 11 ans que je suis en France je suis de nationalité marocaine je vis en couple avec ma copine depuis 2006 je suis pas marié ni pacs....mon père était retraite en France décide j ai 2 frère et 2 sœur en France avec 15 neuve et nièce j ai un promesse d embauche ils mon pas convoque donc je les envoyé un mail pour ça voir est ce que c est normale ils mon appelé du lendemain pour que je me présente au guiche Afrique maghreb et que je doit ramené avec moi les originaux passeport j était avant hier la dame au guiche elle a pris les originaux elle ma posé quelque question elle ma dit que mon dossier il est un peux léger après elle ma demandé d attendre dans la salle au bout d une heur à peux près elle ma appelé elle m'a demandé mon ancienne passeport avec les carte de séjour j était étudiant entre 2001 et 2004 après elle ma redemande de d attendre encore dans la salle d attendre et au bout de 45 min elle m'a appelé elle m'a donné mes originaux mon passeport et elle m'a dit que c est le responsable qui va prendre ça décision et que je devrais recevoir une lettre entre 2 et 3 mois sans me donne ni récépissé ni convocation ni quelque chose qui preuve qui j ai déposé un dossier est ce que c est normal ...!?est ce que y'a quelque chose à faire ou il faut juste attendre ou....!? rnMerci rnEnvoyé de mon iPhone

Par **Nicole29**, le **30/06/2012 à 01:14**

Bonjour,rnAu niveau des attaches familiales, ceux qui comptent sont juste les familles proches (soeurs, frères, parents), ensuite effectivement si vous n'êtes ni marié, ni pacsé avec votre copine, ça va être un peu dur de prouver votre vie commune, sauf si vous avez un compte joint, si vous avez mis vos factures à vos 2 noms, ça devrait compter. Sans ça, c'est vraiment

léger comme dossier. Il faut aussi que votre entreprise, celui qui veut vous embaucher, fasse un effort, c'est à dire se bat pour vous auprès de la Préfecture (lettre de soutien du directeur, manager, collègue...).

Par **azeddinemir**, le **30/06/2012 à 09:29**

Merci pour votre réponse
J'ai toutes mes factures qui viennent dans la même adresse que ma copine mes factures de téléphone de la banque
Je suis avec ma copine depuis 6 ans et c'est ce que ça peut aider elle est française elle est fonctionnaire prof de français Merci BCp

Par **tchaps**, le **30/06/2012 à 23:45**

bsr j'aimerais bien vous donner un détail sur le visa d'entrer c'est très important et en plus il faut chercher un article qui vous conviendrait et qui existe sur le code civil français si non c'est une réponse négative pas s'espérer trop à très bientôt

Par **Nicole29**, le **01/07/2012 à 04:20**

Mais pourquoi ne pas vous marier? trouvez une date rapidement, mariez vous. Ensuite, allez directement à la Préfecture pour vous régulariser. Il faut justifier de 6 mois de vie commune minimum, vous en avez 6 ans.

Par **azeddinemir**, le **01/07/2012 à 06:13**

J'avais une carte de séjour étudiant entre 2001 et 2004 franchement par principe j'ai pas envie d'avoir mes papiers par le mariage en plus je suis pas du tout prêt je connais des gens qui ont eux leur papier avec 10 ans de présence en France pourquoi pas espérer trop ...!? En plus ils ne parlent pas français et ils ne savent même pas leur prénom en français . Merci beaucoup de votre réponse on va devoir attendre la réponse du préfet et on verra la suite ce qu'on va faire .

Par **Nicole29**, le **01/07/2012 à 17:50**

oui 10 ans de présence, sauf pour étudiant, si vous étiez un étudiant c'est 15 ans pour une régularisation, 10 ans c'est pour ceux qui ne sont pas étudiants. Par ailleurs, renseignez vous sur les accords bilatéraux entre le Maroc et la France, allez voir des associations comme la CIMADE ou GISTI.
Mais comme je vous ai dit, les preuves de vie commune ne servent à rien si vous n'êtes ni pacsé ni marié, je veux dire par là, si vous vous mariez ce sera plus facile, que d'attendre la réponse du Préfet qui risque de vous donner un OQTF, vous serez

obligé d'effectuer un recours au tribunal... c'est tout un processus.

Par **azeddinemir**, le **02/07/2012 à 13:41**

Mais d'après l'article 5 et 6 du décret du 28 novembre 1983 normalement je devrais avoir un récépissé ou une convocation

Par **Nicole29**, le **02/07/2012 à 16:16**

Mais toujours à la décision discrétionnaire de la Préfecture, et comme la dame du guichet vous l'a dit et d'après vos dires, votre dossier est léger, il ne suffit pas de vivre avec quelqu'un pour obtenir une carte de séjour vpf, il faut que vous montriez vos liens, soit par le mariage soit le pacs. Et il faut surtout savoir qu'après 4 mois de non-réponse, cela peut être considéré comme un refus implicite. Sinon pourquoi vous ne demandez pas une carte de séjour salariée si vous avez une promesse d'embauche?

Par **Tisuisse**, le **02/07/2012 à 17:19**

Bonjour azeddinmir, Vous critiquez ceux qui ne savent même pas écrire en français, donc vous vous critiquez parce que votre écriture, pour quelqu'un qui dit avoir fait des études en France, n'est pas vraiment idéale. Alors avant de désigner les autres, prenez des cours. Exemples : le 1er juillet 2012, vous écrivez ceci : j'ai pas envie d'avoir mes papiers... au lieu de ceci : je n'ai pas envie d'avoir mes papiers... et aussi, dans le même message : En plus ils parlent pas français et ils savent pas écrire... au lieu de : En plus, ils ne parlent pas français et ils ne savent pas écrire... A mon avis, quelques cours de français écrit vous seraient bénéfiques.

Par **azeddinemir**, le **02/07/2012 à 17:22**

Merci pour tes remarques

Par **Nicole29**, le **02/07/2012 à 19:56**

Par contre, lors de la régularisation, vous aurez des tests à passer, faites bien attention à la grammaire, au vocabulaire, il faut bien connaître les lois essentielles de la France, ... ce sont des questions qui semblent faciles mais qui peuvent vous faire refuser la régularisation.